

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT
*Direction du personnel,
des services et de la modernisation*

Arrêté du 3 avril 2002 modifiant l'arrêté du 20 février 2001 modifié, portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial à l'Inspection générale du travail des transports

NOR : *EQU0210054A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat, notamment son article 11, second alinéa ;
Vu le décret n° 85-659 du 2 juillet 1985 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'urbanisme, du logement et des transports ;
Vu le décret n° 97-712 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu l'arrêté du 31 mai 1983 portant création d'un comité technique paritaire spécial à l'inspection du travail des transports ;
Vu l'arrêté du 21 février 1984 modifié portant organisation de l'inspection du travail des transports ;
Vu l'arrêté du 3 août 2000 fixant les modalités de la consultation du personnel organisée afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu l'arrêté du 7 novembre 2000 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère de l'équipement, des transports et du logement suite aux élections du 24 octobre 2000 ;
Vu l'arrêté du 20 février 2001 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial à l'Inspection générale du travail des transports ;
Vu les propositions du directeur du personnel, des services et de la modernisation ;
Vu les propositions de l'organisation syndicale CGT-FO,
Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du comité technique paritaire spécial en qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires

M. Leblanc (Sylvain), attaché principal d'administration centrale, chargé du bureau AC 1 à la direction du personnel, des services et de la modernisation, en remplacement de Mme Daillet-Demetz (Corinne).

M. Schtahaups (Stéphane), attaché principal d'administration centrale, chargé du bureau RC 1 à la direction du personnel, des services et de la modernisation, en remplacement de M. Focret (Marc).

Membres suppléants

M. Billiottet (Serge), attaché principal d'administration centrale, chargé du bureau AC 3 à la direction du personnel, des services et de la modernisation, en remplacement de M. Leblanc (Sylvain).

M. Georg (Damien), attaché d'administration centrale au bureau PBC 3 à la direction du personnel, des services et de la modernisation, en remplacement de M. Perrin (Gilles).

M. Suchel (Christophe), ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé du bureau PBC 4 par intérim à la direction du personnel, des services et de la modernisation, en remplacement de M. Aymard (Michel).

Article 2

Sont nommés membres du comité technique paritaire spécial en qualité de représentants du personnel au titre de l'organisation CGT-FO :

Membre titulaire

M. Porte (François), inspecteur du travail, en remplacement de M. Garrigues (Didier).

Membre suppléant

Mme Sourd (Isabelle), contrôleur du travail, en remplacement de M. Porte (François).

Article 3

Le directeur du personnel et des services et l'inspecteur général du travail et de la main-d'œuvre des transports sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Fait à Paris, le 3 avril 2002.

Pour le ministre et par délégation :

Pour le directeur du personnel,
des services et de la modernisation
empêché :

*Le directeur adjoint du personnel,
des services et de la modernisation,*
P. Berg